



Numéro de l'acte	2022-79-ASGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.1.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022

QUESTION N°2022-79

FINANCES : RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE – FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS

RAPPORTEUR :

Madame Corinne REANT

Adjointe au Maire, Affaires Scolaires – Jeunesse

Afin d'harmoniser et de réévaluer la tarification des activités périscolaires (restauration scolaire et garderie) inchangée depuis 2016 ;

Il est proposé aujourd'hui de revoir les tarifs comme suit :

AFFAIRES SCOLAIRES			
Libellés	Tarifs 2022	Majoration ou minoration proposée	Tarifs applicables au 01/08/2022
CANTINE			
Enfant arquois	3,55 €	- €	3,55 €
Enfant d'agents municipaux ou d'enseignants non arquois	3,55 €	- €	3,55 €
Enfant non-arquois	4,30 €	- €	4,30 €
Repas froid (exceptionnel)	1,70 €	0,30 €	2,00 €
PAI	1,78 €	- 0,78 €	1,00 €
Adulte	3,55 €	1,45 €	5,00 €
Repas majoré			7,00 €
GARDERIE - 7.30/8.30 et 16.00/18.30			
Créneau matin ou soir - l'heure			0,50 €
Forfait 28j matin ou soir - créneau d'1h			10,00 €
Forfait annuel matin ou soir - créneau d'1h			60,00 €

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : FIXE ces nouveaux tarifs des activités périscolaires.

ARTICLE 2 : IMPUTE la recette à provenir de cette décision sur les crédits inscrits au budget 2022 et suivant.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	28
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 10 juin 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022**

Affiché le 14 juin 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Neuf Juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le trois juin 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents pour les questions 2022-66, 2022-67, 2022-68, 2022-80, 2022-81 et 21 présents de la question 2022-69 à 2022-79 incluse et 2022-82
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 6 absents excusés avec pouvoir pour les questions 2022-66, 2022-67, 2022-68, 2022-80, 2022-81 et 7 absents excusés avec pouvoir de la question 2022-69 à 2022-79 incluse et 2022-82

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL de la question 2022-69 à 2022-79 incluse, et pour la question 2022-82

Monsieur Dominique LARDEUR est nommé secrétaire de séance.